

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023
A L'ASSOCIATION « Beffrois du Patrimoine Mondial »

Madame Anabelle SALA, expose au Conseil :

Les Villes propriétaires d'un beffroi du Bien Sériel « Beffrois de Belgique et de France » doivent répondre aux obligations liées à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en mettant en place une démarche de plan de gestion.

Le plan de gestion constitue le projet scientifique et culturel du bien et porte sur les thématiques de la protection, la conservation, l'aménagement urbain, la valorisation et la coopération ceci afin d'assurer le maintien de la Valeur Universelle et exceptionnelle du bien.

Après l'élaboration du plan de gestion, pour lequel la Ville de Gravelines a contribué financièrement à hauteur de 1 500 euros en 2017 et 2018, il s'agit désormais de mettre en œuvre les actions validées par l'ensemble des collectivités propriétaires de Beffroi, la Ville de Gravelines approuvant également les axes de travail du plan de gestion.

Des rapports périodiques pour les beffrois sont établis avec les axes prioritaires sont les suivants :

- Recensement des objets mobiliers ;
- Protection au titre des Monuments historiques en faveur d'un classement ;
- Développement d'un propos commun sur les valeurs du patrimoine mondial ;
- Elaboration d'outils partagés ;
- Sensibilisation des élus et techniciens au patrimoine mondial ;
- Inventaire des perspectives majeures indispensables au maintien de la valeur universelle exceptionnelle ;
- Charte d'engagement des gestionnaires ;
- Définition du rôle des référents locaux.

L'Etat, à travers les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France, a souhaité confier à l'Association Beffrois du Patrimoine Mondial (siège social : Hôtel de Ville – Place des héros – 62000 Arras) la conduite du plan de gestion.

Une subvention pour les années 2022 et 2023 est sollicitée par l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial » à hauteur de **1 500 euros** par an.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Gravelines, propriétaire d'un des beffrois du bien sériel, contribue financièrement par une subvention exceptionnelle de 1 500 euros (mille cinq cents euros) en 2023 à l'Association « Beffrois du Patrimoine Mondial »

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 16 Juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFruit, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme SALA, Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme DENEUVILLE, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DUBOIS, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme RIOT, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEVOS, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- La dépense sera imputée à l'Article 6745 - Fonction 3 - Sous Fonction 33 du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

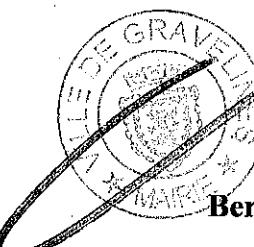
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUIN 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 27 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 27 JUIN 2023

